



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 23 janvier 2025 -

Délibération n°3.1.23/01/2025

**relative au changement de nom du parcours du master
Management « Banque – Conseiller clientèle de professionnels »
(IAE)**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption du changement de nom du parcours « Banque – Conseiller clientèle de professionnels » du master management (IAE). Le nouvel intitulé du parcours est « Banque – Chargé d'affaires Entreprises et Professionnels / Gestion de Patrimoine ».

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32

Quorum : 16

Membres présents : 21

Membres représentés : 5

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le changement de nom du parcours « Banque – Conseiller clientèle de professionnels » du master management (IAE), tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 28 janvier 2025

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Briand

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 05 FEV. 2025

Transmise au recteur le : 05 FEV. 2025

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Transformation de formation : Du Master mention management, parcours banque – Conseiller clientèle de professionnels au Master mention management, parcours Banque – Chargé d'affaires Entreprises et Professionnels / Gestion de Patrimoine

Contexte et objectifs

La présente demande concerne une évolution du Master mention management, parcours Banque - CCPRO.

En effet, cette formation est proposée en partenariat avec l'ESBanque qui assure les enseignements liés aux certificats professionnels.

Actuellement, en M2, les formations de l'ESBanque préparent à la certification « Conseiller Clientèle de Professionnels ». L'objectif est de former les futurs diplômés afin qu'ils soient rapidement opérationnels dans le secteur bancaire sur le marché des professionnels et des entreprises.

Il existe une autre spécialisation que propose l'ESBanque à d'autres Masters ; celle de « Conseiller Patrimoine Agence ». Par exemple, cette spécialité est intégrée dans le Master Droit des Affaires de l'Université de Grenoble [Parcours Droit de la banque et des opérations patrimoniales - UGA - Catalogue des formations - Université Grenoble Alpes \(univ-grenoble-alpes.fr\)](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/parcours-droit-de-la-banque-et-des-operations-patrimoniales-uga)

L'objectif de cette demande est de pouvoir proposer aux étudiants alternants le choix en M2 entre la spécialité ESBanque actuelle « Conseiller Clientèle de Professionnels » (fiche RNCP 36931) et la spécialité « Conseiller Patrimonial Agence » (fiche RNCP 36285).

Modalités pédagogiques

Atouts

Les atouts sont multiples : conserver dans les effectifs de l'USMB les étudiants désirant aller vers des études de gestion patrimoniale, augmenter les effectifs du Master Banque et répondre aux demandes des banques.

Programme

Voici les compétences de la spécialité « Conseiller Patrimonial Agence » :

- Examiner la demande du client en vue de réaliser un conseil patrimonial
- Proposer un conseil d'optimisation matrimoniale et fiscale adapté aux besoins de la clientèle patrimoniale

- Mettre en œuvre un conseil d'optimisation patrimoniale adapté aux besoins de la clientèle patrimoniale
- Contribuer au développement de la clientèle patrimoniale au sein d'un établissement bancaire tout en maîtrisant les risques

Organisation

Pour les étudiants alternants ayant choisi la spécialité « Conseiller Patrimoniale Agence », cette dernière viendrait en lieu et place de la spécialité « Conseiller Clientèle de Professionnel » avec la même volumétrie d'heures de formation de l'ESBanque.

Modalités d'obtention

Il n'y aurait aucun changement concernant les cours universitaires et pas de changement dans les modalités d'obtention du diplôme.

Profil des candidats et régime d'inscription

Pas de changement.

En M1 : titulaires de licence Economie, Gestion, AES, MIASH, Droit, ou école de commerce.
En M2 : titulaires de master 1 Economie, Droit, Finance, Management, Commerce, AES, MIASHS, école de commerce.

Inscription en M1 avec MonMaster et en M2 avec eCandidat.

Débouchés

Évolutions possibles vers un poste de conseiller clientèle de professionnels, analyste financier, chargé d'affaires entreprise, directeur d'agence, directeur de secteur, métiers du siège, conseiller patrimonial agence, conseiller banque privée.

Aspects budgétaires

Coût pour l'USMB

0€ pour l'enseignement car le volume d'heures de cours universitaires ne change pas.

Droits d'inscription

Pas de modification.

Informations complémentaires

Niveau d'entrée : L3, BUT

Composante porteuse du parcours : IAE (Master Mention Management)

Lieu des cours : IAE Annecy

Date d'ouverture : Rentrée 2025

Responsable du parcours : Pierre BALAND